

No 25. Jan. 62 18

le 25 janvier 1962.

t.941.1.Pérou. - MW/bh

ad L.9.0./M.30.46.1.-I/do

Ambassade de Suisse,

L i m a

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 4 janvier 1962 concernant notre assistance technique au Pérou de même que les copies de vos lettres du 10 de ce mois à M. Otto F. Scheidegger, Directeur de l'Union suisse du commerce du fromage, et du 12 à M. le Ministre Fritz Real. Nous avons pris connaissance de ces différentes communications avec le plus vif intérêt et nous vous en remercions.

En ce qui concerne votre lettre du 4 janvier, c'est bien volontiers que nous préciserons, à votre intention, les conditions dans lesquelles se pose le problème d'une assistance technique éventuelle de la Confédération au Pérou.

Il convient de relever tout d'abord que les pays en voie de développement sont plus de 100 et que les crédits dont nous disposons présentement pour l'assistance technique directe (bilatérale) sont encore très modestes. Au total et pour une période que le Conseil fédéral avait évalué à un laps de temps de 3 ans sans que nous soyons cependant obligés d'attendre l'échéance de cette période pour demander au Parlement de nouveaux crédits, ils s'élèvent à 27 millions de francs. D'après les expériences qui ont été faites jusqu'ici, cette somme devra être répartie sinon entre tous les pays en voie de développement, du moins entre un nombre d'entre eux qui sera sans doute plus grand, pour diverses raisons, que nous ne l'avions primitivement prévu. D'autre part, les fonds à disposition pour l'aide bilatérale sont affectés, soit à l'octroi de bourses, soit à l'envoi d'experts individuels, soit à la livraison de matériel, soit, enfin, à la réalisation de projets plus complexes et dont celui de Sheque serait précisément un exemple.

En ce qui concerne les bourses de la Confédération, il y a lieu de considérer qu'il existe une différence de pro-



- 2 -

cédure selon que ces bourses sont imputées sur le crédit du Département de l'Intérieur (études proprement dites universitaires) ou sur les crédits de la coopération technique.

Les premières doivent faire l'objet d'une candidature qui doit être soumise pour proposition à la Commission fédérale des bourses pour les étudiants étrangers. Celle-ci juge à la fois du niveau intellectuel du candidat, de ses connaissances de français ou d'allemand, et des possibilités de placement dans les Facultés demandées. Vous recevrez prochainement une documentation sur nos bourses universitaires dont le nombre sera très limité. Environ 60 pour tous les pays en voie de développement.

Les autres bourses sont traitées au sein du Service de la coopération technique et s'octroient principalement pour des formations professionnelles ou des stages de perfectionnement. Les critères d'octroi sont fixés dans la "Communication No 1" du Délégué. Comme nous insistons particulièrement pour que la formation se fasse autant que possible sur place, nous examinons la possibilité de donner des bourses à des personnes qui resteront dans leur pays. En effet, d'expérience, nous avons pu constater que les intéressés travaillent avec plus d'efficacité lorsqu'ils ne sont pas arrachés à leur milieu et obligés de s'adapter à une civilisation différente de la leur.

Actuellement, il y a en Suisse une boursière péruvienne à l'Ecole suisse des hautes études économiques et administratives à St-Gall et nous avons reçu récemment une demande de bourse pour un étudiant qui devrait suivre les cours de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. En résumé, si vous voyiez la possibilité d'offrir une bourse à un sujet particulièrement méritant, pour des études à une université suisse, vous pourriez nous faire une proposition dans ce sens que nous transmettrions à la commission ad hoc susmentionnée. Le nombre des bourses qui pourraient être attribuées au Pérou serait forcément très limité.

Quant au projet de Sheque, le seul de cette catégorie dont nous envisageons actuellement l'exécution, son étude est en bonne voie. Cependant, un certain nombre de démarches doivent être exécutées encore jusqu'au moment où une proposition pourra être présentée au Conseil fédéral. Comme vous le savez, de tels projets valent ce que vaut celui qui en dirige l'exécution et nous n'avons pas encore résolu le problème de la direction du projet de Sheque. Nous vous remercions d'ailleurs de l'aide que vous avez apportée à M. Scheidegger lors de sa dernière visite au Pérou, ainsi que de l'intérêt que vous témoignez à nos efforts. Nous espérons aussi pouvoir compter sur votre appui efficace lorsque ce projet viendra à exécution.

- 3 -

Quant à la procédure à l'égard du gouvernement péruvien, vous pouvez rassurer les autorités de votre pays de résidence. Aucune assistance technique n'est accordée par la Confédération, qu'il s'agisse de bourses, d'experts, de matériel ou de projets plus complexes, sans que le gouvernement du pays entrant en considération n'ait été amené à se prononcer sur nos projets. Nous pensons même que le projet de Sheque ne saurait guère être réalisé sans qu'un accord ait été conclu entre la Suisse et le Pérou pour fournir une base juridique à notre entreprise. Le moment venu, nous vous serions obligés de bien vouloir négocier cet accord qui devrait être conclu de manière toute informelle par échange de notes entre votre Ambassade et le Ministère péruvien des affaires étrangères.

Si les considérations que nous vous avons présentées appellent quelque observation que ce soit de votre part, nous vous serions très obligés de bien vouloir nous la communiquer et nous vous en remercions d'avance.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Délégué  
à la coopération technique

H. Keller